

Le 2 juillet 2003

COMMERCE D'EMISSIONS : L'UNICE EST SATISFAITE DU VOTE

L'UNICE se félicite des résultats de la séance plénière du Parlement européen qui, aujourd'hui même, a voté en faveur de la série d'amendements de compromis à la directive sur le commerce d'émissions en Europe.

"Un grand pas en avant vient d'être fait", déclare Philippe de Buck, Secrétaire général de l'UNICE. "Le parachèvement à ce stade de la directive sur le commerce d'émissions apporte aux entreprises européennes la sécurité dont elles ont besoin pour commencer à préparer ce négoce, qui débutera le 1^{er} janvier 2005. Désormais, les États membres ont la possibilité d'attribuer des permis sans frais pour toute la période qui va de 2005 à 2012, et cela évite à l'industrie de l'UE d'avoir à supporter des coûts supplémentaires."

"Nous saluons dans ce cadre", ajoute M. de Buck, "le rôle pivot joué par le rapporteur du Parlement, Jorge Moreira da Silva (PPE-DE, Portugal), dans le dégagement d'un compromis; nous avons particulièrement apprécié l'ouverture et la transparence dont il a témoigné dans la conduite des discussions avec toutes les parties prenantes."

Selon certaines estimations, jusqu'à 14.000 installations seront couvertes par la directive sur le commerce d'émissions à travers l'Union européenne et les États adhérents. Le négoce des permis sera l'un des instruments qui aideront les États membres à atteindre les objectifs de réduction des gaz à effet de serre découlant du protocole de Kyoto. Il devrait aussi servir utilement aux entreprises pour tenir leurs engagements de réduction des émissions dans un bon rapport coût-efficacité.

"Aussi important soit-il, ce n'est pourtant que le premier pas", indique M. de Buck. "L'UNICE appelle aujourd'hui les États membres à définir et publier rapidement leurs plans d'attribution nationaux, d'une manière ouverte, transparente, en consultant pleinement les entreprises concernées. C'est la seule piste qui permette une distribution juste et équitable des permis d'émissions."

Au sens du concept de flexibilité géographique de Kyoto, il devrait également être possible d'atteindre les objectifs de l'UE en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre par le biais de projets d'investissement en dehors de l'UE – dans le cadre des mécanismes de mise en œuvre conjointe (JI) et de développement propre (CDM). La future directive que doit proposer la Commission pour ces mécanismes devrait ouvrir la voie à plus de flexibilité et à une efficacité accrue par rapport aux coûts, de manière à préserver la compétitivité internationale de l'UE. L'introduction, dans le régime communautaire de commerce d'émissions, des crédits d'émissions résultant des mécanismes JI et CDM ne devrait pas, estime en effet l'UNICE, être artificiellement limitée comme l'ont proposé la direction générale "Environnement" de la Commission et certains députés.

Note à l'éditeur

L'UNICE représente plus de 16 millions de petites, moyennes et grandes entreprises en Europe, qui emploient plus de 106 millions de personnes. Présente sur la scène européenne depuis 1958, l'UNICE compte aujourd'hui 35 membres, fédérations nationales de l'industrie et des employeurs de 28 pays, dont la mission première est l'amélioration de la croissance et de la compétitivité en Europe.